



Droit de retractation pour pose de serrure

Par **Loto**, le **04/10/2008 à 23:12**

Bonjour à tous
Je vous expose la situation.
Par précaution j'ai voulu faire changer le cylindre de serrure de ma porte d'entrée. jeudi 02/10/09, j'ai donc appelé une société de serrurerie pour le faire.
Un devis gratuit m'a été remis: je l'ai signé. Puis après la pose du nouveau cylindre, j'ai signé la facture puis j'ai remis le chèque.
Le soir en allant sur le net, je me suis rendu compte qu'on m'avait plus ou moins volé sur le prix du nouveau cylindre.
Puis-je encore jouir de mon droit de rétractation de 7 jours? s'agit il d'un abus de faiblesse.
Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **05/10/2008 à 12:07**

La réponse est NON sauf si la somme demandée est manifestement exagérée. Le juge décidera.

Par **bcoq94350**, le **02/12/2008 à 10:24**

Je suis à peu près dans le même cas... Dans le cadre d'une ouverture de porte, l'entreprise de serrurerie me facture la pose d'un canon NT+ (vachette) pour la somme de 1080 euro (le canon posé est en fait un NT "simple")
La pose d'une "pompe d'accroche de sécurité" pour la somme de 890 euro...
Compte tenu de la tromperie évidente sur le canon posé quel est mon recours pour faire annuler cette vente...
Merci

Par **Tisuisse**, le **02/12/2008 à 10:33**

Annuler la vente, non, mais faire réduire le coût de cette vente, oui. Une procédure judiciaire, si la négociation n'aboutit pas, sera indispensable. Enfin, n'oubliez pas que, dans le prix demandé ne figure pas que le coût du cylindre ou de la serrure mais aussi le coût de la main d'oeuvre et du déplacement.

Par **bcoq94350**, le **02/12/2008 à 10:51**

Effectivement, nous avons obtenu gainde cause, à l'amiable, de l'annulation de certains éléments de la facturation (déplacement compté 2 fois, nb d'heures facturée, montant de l'ouverture de porte). rnrnCependant, nous avons demandé à l'entreprise que s'est déplacée d'annuler la transaction que nous estimons une arnaque (tromperie sur la marchandise, abus de faiblesse car opération réalisée dans l'urgence sans possibilité de contacter un autre professionnel). rnrnEst-ce jouable ?

Par **Tisuisse**, le **02/12/2008 à 11:39**

Si c'est jouable ou pas, c'est à vous de voir eu égard à mes réponses ci-dessus.

Par **bcoq94350**, le **02/12/2008 à 12:01**

J'ai bien compris que le recours amiable n'était pas vraiment jouable... rnrnMaintenant devant une juridiction civil (TI ou de proximité) quelles sont les possibilités d'obtenir même en partie l'annulation de cette vente. rnrnPar ailleurs, la facture me semble caduque car elle ne fait mention qu'au devis. Il n'est mentionné sur cette facture **aucun**[s]/[s] élément relatif au travaux effectués... Est ce effectivement la casrnrnMerci de votre aide